

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2016

23 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille seize, le jeudi 26 mai à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, M. MAESTRI, M. ROUX, M. IGEL, Mme SAINT MARD, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. HIRSCHHORN, Mme LEE, Mme LAURENT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme BREISTROFF, M. PAULINE, Mme BÂCHEL, Mme HETHENER, M. DUTHEY, Mme GATTO, M. COLOMBO, M. NOWICKI, M. SURGA, Mme EVRARD, M. LIOUVILLE.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme JACOB VARLET (procuration à Mme CASCIOLA), M. HOUILLON (procuration à M. MAESTRI), Mme MERIAUX (procuration à M. ROUX), Mme LEHAIR (procuration à Mme EVRARD), M. FLONER (procuration à M. NOWICKI), M. ALBRECH.

ETAIENT ABSENTS – Non excusés – Néant

Secrétaire de séance : M. CHRETIEN – Directeur Général des Services

Assistaient en outre à la séance : Mme BASTIEN, Mme ADAM, M. KUHN.

Date d'envoi de la convocation : 20 mai 2016

☆☆☆☆☆☆☆☆

M. CHRETIEN est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter deux procès-verbaux des séances du 14 mars et du 22 mars.

Mme EVRARD : Cela concerne le compte-rendu du 22 mars. Avant le vote, je voudrais évoquer le contenu de ce compte-rendu et notamment trois points qu'il traduit parfaitement. Ce que traduit bien ce compte-rendu, c'est qu'en réponse aux questions qui portent sur les dossiers, au désaccord sur le dossier, aux contestations qui sont exprimées sur les dossiers, vous répondez systématiquement par des propos méprisants, voire par des insultes. Visiblement la différence entre une opposition même rude sur les dossiers et le respect des personnes quelles qu'elles soient, vous échappe. Et c'est pourtant la base de la vie sociale voire du management. Face à une opposition qui comprend sans doute trop de choses à votre goût, vous tentez de persuader l'auditoire que vous avez l'opposition la plus bête du monde et ça, évidemment, c'est partout pareil, c'est un grand classique. Hélas à ce sujet nul doute est permis, je vous invite, si vous avez besoin d'être rassuré pleinement, à revisiter nos capacités intellectuelles, nos CV, nos parcours universitaires et professionnels, voire même nos parcours politiques. Ce que traduit également bien ce compte-rendu, c'est le silence des conseillers municipaux qui cautionnent donc de ce fait le mépris et la bassesse des débats du conseil. Et la troisième chose que traduit très bien ce compte-rendu, c'est que nous ne répondons jamais dans ce registre et que nous ne répondrons jamais dans ce registre, conformément à notre vision des débats démocratiques, du respect de l'autre que nous voulons manifester en toute circonstance. Dans notre bouche, ni mépris, ni arrogance, ni insulte. Les Français, vous le savez, jugent de plus en plus mal la classe politique. Les insultes qui sont proférées au sein de ce conseil municipal ne vont sans doute pas les réconcilier avec la politique et nous ne contribuerons pas à cela. Voilà. En ce qui concerne l'approbation de ce compte-rendu, nous avons donc parfaitement qu'approuver un compte-rendu, c'est reconnaître la véracité et l'exactitude de ce qui est retranscrit. Mais nous avons la liberté de ne pas l'approuver pour manifester clairement notre désapprobation sur cette façon de faire de la politique, surtout au niveau local où notre seul objectif devrait être le bien-être de nos concitoyens. Voilà. C'est sur le compte-rendu du 22.

M. HORY : Puis-je vous poser une question Madame EVRARD ? Vous me rappelez les insultes qui auraient été proférées le 22 mars ?

Mme EVRARD : « Vous êtes un menteur » à plusieurs reprises avez-vous dit à Monsieur SURGA.

M. HORY : C'est une insulte ou un constat ?

Mme EVRARD : Alors c'est une insulte. Il était possible de dire que vous étiez en désaccord sur la façon dont il analysait les choses, mais sans doute pas d'attaquer la personne. Et c'est là-dessus, ce n'est pas l'opposition sur les dossiers, quelque chose de virulent. Le jeu politique est ce qu'il est. Et il doit rester ainsi. Mais c'est réellement l'attaque sur les personnes. Voilà. Je fais bien cette différence. Après, qu'on soit en opposition ou qu'on soit parfaitement en opposition violente, c'est le jeu.

M. HORY : Pour moi, la gestion politique ce n'est pas un jeu. C'est un peu plus sérieux qu'un jeu et quand je dis à quelqu'un qu'il est un menteur, c'est parce qu'il dit des mensonges. Ce n'est pas une insulte, c'est un constat. Nous allons procéder à deux votes pour les deux comptes rendus. Je répondrai ensuite à vos propos liminaires, parce que pour quelqu'un qui n'aurait pas assisté aux deux derniers conseils ou qui n'aurait pas lu les comptes rendus, il pourrait s'effrayer.

Mme EVRARD : Je peux faire une toute petite mise en perspective ? Page 3 du compte-rendu : « J'ai l'impression d'avoir une opposition dans les nuages. A mon sens, vous ne devez très probablement pas lire la presse ». Page 4 : « C'est quand même particulièrement risible. Je pense qu'on pourra un jour vous mettre sur la programmation du NEC en catégorie humoriste ». Page 5 : « Il faut bien dire quelque chose ». Page 6 : « Vous avez vraiment du mal à comprendre ». Page 7 : « Monsieur SURGA, vous êtes un menteur » et voilà voilà. En fait, c'est le cumul.

M. HORY : Je vous propose d'abord d'adopter le procès-verbal du conseil du 14 mars. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je passe au compte-rendu du 22 mars.

M. LIOUVILLE : Le 22, j'étais absent, donc je ne participerai pas au vote et je tiens à ce que ce soit dans le compte-rendu.

M. HORY : Je passe au vote. Qui est contre ? Cinq (Mmes LEHAIR, EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, FLONER). Adopté à la majorité.

Commençons par vos propos liminaires. Je prendrai le dernier point du 22 mars sur l'envoi par internet des documents municipaux pour les conseils municipaux. Votre groupe Madame EVRARD, Monsieur NOWICKI, Monsieur SURGA, vous aviez sans cesse relancé sur ce point pour essayer de faire en sorte soit d'annuler, ou de ne pas faire l'envoi par mail. Je rappelle que l'objet était d'éviter les quelques soucis rencontrés avec l'envoi postal, pour vous permettre d'avoir les informations le plus rapidement possible, mais également pour éviter des coûts à la collectivité. Vous avez essayé de faire en sorte que cela ne soit pas mis en place. Monsieur NOWICKI, vous avez été jusqu'à écrire à Monsieur le Préfet pour faire annuler la décision. Comme j'ai eu copie de la réponse de Monsieur le Préfet, bien évidemment la délibération n'est pas attaquable, elle est juste et correcte. Je constate simplement que vous essayez de faire annuler une décision d'envoi de documents par internet, je ne sais pas pourquoi, car cela fait faire des économies à la ville.

M. NOWICKI : Effectivement le point que nous avons voté, une partie du point on était d'accord, une autre partie, on n'était pas d'accord. Sur l'envoi par mail de l'ensemble des documents, je suis tout à fait d'accord. Par contre là où je n'étais pas d'accord, mon groupe n'était pas d'accord, c'était l'adresse mail qui nous est imposée par la commune. C'était sur ce point-là. Malheureusement l'ensemble du vote portait sur la délibération l'envoi par mail à une adresse précise. J'ai écrit à Monsieur le Préfet pour demander le retrait de l'intégralité de ce point. Il a répondu. Je lui ai écrit à nouveau. Malheureusement vous n'avez pas tous les courriers que nous avons échangés, je trouve que c'est dommage, l'information n'est pas complète et n'est pas objective. Donc ce que je contestais, c'était l'adresse mail qui nous était imposée, dont vous avez la maîtrise de cette adresse mail qui pose, on l'a vu, certaines problèmes. C'était simplement ça. Donc il n'y avait aucun problème. Ce que vous dites, je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est mieux d'envoyer par mail, c'est plus pratique, plus économique, plus écologique, là on est d'accord. C'est simplement sur l'adresse mail que vous nous imposez.

M. HORY : Je constate que les seuls qui ont des problèmes, c'est votre équipe.

M. NOWICKI : Prenons l'inverse Monsieur le Maire, je vous impose une adresse mail en disant « écoutez, vous tous autour de la table, je vais vous donner une adresse mail et j'en ai la maîtrise » que diriez-vous ?

M. HORY : On m'impose les adresses mails à Metz Métropole et à la Région. Ceci étant, je préfère clore ce débat. Le Préfet n'a pas jugé bon d'annuler cette disposition. Pour moi, l'incident est clôt. Je voudrais intervenir à présent concernant vos affirmations. Quand j'entends certains propos lors de conseils, avec des manières péremptives, c'est risible et quelques fois dangereux pour la ville. L'un des débats que nous avons eu depuis maintenant des mois, le paroxysme est arrivé le 22 mars, est celui de la renégociation de la dette de MARLY. Je vous propose de faire un focus sur celle-ci. (Un diaporama est présenté à l'écran). Vous avez l'état de la dette à MARLY au 30 juin 2016. L'encours : 5.327.000 euros. Vous avez également pour certains prêts les indemnités de sortie, c'est-à-dire les pénalités si toutefois nous remboursons les différents prêts. Vous pouvez constater que ces indemnités sont particulièrement fortes en pourcentage par rapport à l'encours de la dette restante. Cela fait plus d'un an que je vous explique, nous ne sommes pas sur le marché des particuliers, mais nous sommes sur le marché des collectivités locales et donc la renégociation de la dette peut être faite, mais elle est assortie d'une indemnité de sortie, on l'appelle ainsi. Elle est importante et souvent pénalisante. J'ai fait quelques simulations qui permettront de vous donner quelques éléments. Bien sûr je n'ai pas pris en compte les cinq premiers prêts qui apparaissent sur le tableau parce qu'ils seront terminés dans un mois pour deux d'entre eux, dans un an pour deux autres et puis dans trois ans pour un autre, cela ne me paraissait pas judicieux de le faire. Le dernier je ne l'ai pas pris non plus parce qu'il était à un taux de 1,46%. J'imaginai qu'il était difficile de renégocier le taux. J'ai fait faire deux études. D'abord l'un de ceux qui a été utilisé pour le NEC. Pour mémoire, il y a eu deux prêts pour le NEC, un de 2 millions d'euros, un de 500.000 euros. Un du Crédit Mutuel, un de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les indemnités de sortie sont particulièrement fortes pour les deux. Certes ils sont à des taux que l'on peut qualifier d'important, compte tenu du marché actuel. Je dis bien du marché actuel. Première étude, si nous faisons racheter le premier prêt avec l'indemnité de sortie, on rajoute l'encours plus l'indemnité de sortie, cela nous donnerait 2.472.753 euros sur 186 mois restants. Admettons que sur 186 mois, nous réussissions encore à avoir un taux de 1,46, ce qui n'est plus le cas maintenant, nous sommes plutôt à un taux de 2,45. Mais admettons. J'ai même fait la simulation avec un taux de 1,45. Avec ce dernier taux, le remboursement du prêt sur la même durée

serait de 178.226,88 euros, or il est seulement actuellement de 157.000 euros. Cela nous ferait par an 21.000 euros de plus à rembourser. Sur la période de 15 ans, cela représenterait un surcoût de remboursement de 320.000 euros. Ensuite, j'ai fait une autre étude. C'est important. Il faudrait que vous m'écoutez, après vous allez avoir du mal à suivre. J'ai repris quatre autres prêts. Pourquoi ? Parce qu'ils étaient à peu de choses près tous sur une durée de 5 ans. Si nous rachetons ces prêts avec les indemnités de sortie, nous aurions 1.259.000 euros à emprunter. Là, je le fais à 1,45 parce que c'est le taux pour 4 ans. Sur 53 mois si vous préférez. C'est la moyenne de ces quatre prêts. Dans ce cas, le remboursement serait de 294.500 euros, c'est-à-dire près de 55.000 euros de plus par an. Donc sur les 53 mois, cela représenterait pour la commune un surcoût de 230.000 euros, avec les taux actuels qui sont vraiment intéressants ! Donc à moins de décrocher un taux à 0,5 ou négatif, je pense que nous aurons du mal à le faire. En plus, si nous rachetions l'ensemble de nos crédits avec les indemnités de sortie, vous voyez bien qu'elles sont de 1.144.000 euros, c'est-à-dire que notre encours de prêt passerait de 5,327 millions à 6.471.000 euros, c'est-à-dire que nous aurions plus de 21% d'encours de dettes supplémentaires. Vous pouvez continuer à essayer de nous expliquer qu'il faut renégocier les taux, dans ce cas-là, je vous invite à trouver un établissement qui fasse une proposition nous permettant d'être gagnant. C'est le deuxième point que je souhaitais aborder pour vous dire qu'effectivement vous devez travailler vos dossiers parce qu'avant d'affirmer quelque chose en matière financière, il faut avoir l'ensemble des éléments et non pas annoncer n'importe quoi, n'importe comment.

M. SURGA : Les coûts des emprunts du NEC, vous le dites vous-même, vous avez emprunté à une période où les taux étaient plus élevés qu'aujourd'hui. Vous le dites. Je ne fais que répéter à 4,5, d'ailleurs le prêt de la Caisse des Dépôts était exactement à 4,51%. Vous avez emprunté à une période et vous le savez parfaitement, ne niez pas, vous avez emprunté à une période où les crédits aux collectivités locales étaient gelés, même pour un financement de MITTAL, pour des choses urgentes, pour des choses importantes. Et les prêts n'étaient plus accordés. Forcément vous vous êtes retournés vers le seul banquier qui a pu vous prêter, avec la Caisse des Dépôts qui a suivi, il faut voir les conditions derrière cela. Ce que vous ne dites pas, vous masquez la vérité, c'est que les taux de pénalité que vous avez, sont hors du commun. Hors du commun ! Vous voyez les sommes que vous affichez là, c'est hors du commun ! C'est n'importe quoi ! Vous avez même une pénalité de 7% sur la Caisse des Dépôts, c'est ubuesque ! Donc pourquoi allez-vous emprunter à une période où il n'y avait pas d'urgence ? Quelle était l'urgence ? Je rappelle quand même qu'à cette époque-là, c'était la faillite de DEXIA qui finançait les collectivités locales entre autres choses et vous qui êtes banquier, vous savez très bien que Bâle 3 est passé par là. Les banques à cette époque-là ne prêtaient plus aux collectivités locales et vous le savez. Et pas à 4,5 en tout cas, à rien du tout. Ne prêtaient pas. Or, nous n'étions pas dans la difficulté et ce sont les collectivités locales qui étaient dans la difficulté qui se sont tournées vers l'Etat pour essayer d'obtenir des enveloppes de la part de la Caisse des Dépôts. Pas pour ce genre de projet. Si vous prenez la liste des projets, c'est pas pour des salles des fêtes. Première chose. Vous avez emprunté à 4,5% en dehors des conditions de marché parce que le marché n'existait plus à cette époque-là. Et vous avez assorti de pénalités extrêmement lourdes sur ces deux emprunts. Et vous confondez les remboursements anticipés avec ce qu'on vous dit depuis le début, c'est-à-dire les renégociations. Et c'est justement extrêmement pénalisant pour MARLY actuellement. Vous ne semblez pas vouloir comprendre, il s'agit de demander non pas un remboursement anticipé mais une renégociation compte-tenu des conditions actuelles des taux. On ne vous demande pas un remboursement anticipé. N'insistez pas dessus, vous ne comprenez pas ce qu'on veut vous dire ! Et effectivement les prêts ont été particulièrement mal négociés, ce qui fait qu'aujourd'hui, on s'en prend pour 15 ou 20 ans à des taux de 4,50%. Il faut savoir aussi que bien entendu le gouvernement dans ce genre de chose fait en sorte aujourd'hui pour compléter, parce que vous étiez sur un chemin l'autre fois, vous parliez aussi des subventions qui étaient versées des dotations. Mais oui, le gouvernement pourquoi verse-t-il moins de subventions ou de dotations actuellement, tout simplement parce que les taux ont beaucoup baissé. Si vous lisez les articles, si vous lisez la presse comme vous nous avez fait la réflexion, vous apprendriez que, effectivement, les taux étant moins élevés, cela permet effectivement la dette des collectivités locales, ce qui n'est pas notre cas parce qu'on est scotché à 4,5%. Donc vous avez emprunté au mauvais moment et avec un coût supplémentaire par rapport à la réalité d'aujourd'hui. Vous auriez attendu un ou deux ans, vous ne seriez pas dans cette circonstance-là.

M. HORY : Nous aurions attendu un ou deux ans, le NEC n'existerait pas, parce que nous ne serions plus dans une situation favorable pour le faire. Quand on est élu cher Monsieur SURGA, et qu'on s'est engagé sur un projet. Quand on dit quelque chose, on s'engage et on respecte ses engagements. Les quatre listes en lice en 2008 voulaient faire une nouvelle salle culturelle, nous l'avons faite. C'est nouveau ce soir, vous dites que nous avons fait des crédits à un moment donné où aucune collectivité ou très peu avait des crédits. Cela a été difficile d'obtenir des crédits de la banque qui nous a soutenus et de la Caisse des Dépôts et Consignations. C'est vrai. Mais nous les avons reçus parce que non seulement nous étions une collectivité qui apportait des gages de sérieux et nous continuons

à l'avoir puisque vous voyez que nous avons perçu d'autres prêts quelques années après. Vous me parlez maintenant de DEXIA. Je vous rappelle que... je ne vous ai pas interrompu. Vous êtes en train de détruire le discours lénifiant de Madame EVRARD parce que le respect commence par ne pas interrompre les gens. Je ne vous ai pas interrompu et même ayant la police de l'assemblée, je ne suis pas obligé de vous donner la parole pour me répondre, et pourtant je le fais. J'ai connu à un moment donné dans l'opposition où l'on m'interdisait de parler. Ce n'est pas comme cela que je conçois la démocratie locale. Ceci précisé, regardez le nombre de prêts engagés sous les mandatures HORY et ceux engagés avant celles-ci. Simplement pour vous dire que nous avons un recours à l'emprunt dès lors que l'on a un besoin important. Je vous rappelle que l'encours fin 2007 était de 7,5 millions. Il est maintenant en dessous de 5,5 millions. Nous avons une gestion vertueuse et pour autant, nous arrivons à faire en sorte que nous équipions notre ville d'outils intéressants et attractifs. Vous avez donc parlé de DEXIA, le prêt existe depuis 2001. Il est presque terminé. C'est la première fois que vous demandez non pas de rembourser par anticipation, mais de renégocier. On peut toujours essayer de renégocier. Je me mets à la place de banque. On va peut-être prendre rendez-vous avec la BPL, voir si le taux à 3,90% permettra d'être renégocié. Qu'en pensez-vous ? Les solutions que vous préconisez ne sont pas susceptibles de permettre des économies, je viens de vous le démontrer. Je vous invite à négocier vous-même les crédits, trouvez quelqu'un qui nous les rachète à des taux plus intéressants. Permettez-moi de passer à un autre point qui montre, si ce n'est pas du mensonge Madame EVRARD, c'est de l'incompétence. Je reprends l'Echo de MARLY. Je reprends les écrits, ce que vous avez noté dans l'Echo de MARLY, page Démocratie Locale, concernant les indemnités des élus. Pour faire simple, vous écrivez que nous avons augmenté les indemnités des élus de 15%. Ce qui est manifestement faux puisque la ligne indemnités des élus jusqu'en 2013 était d'environ 130.000 euros. Qu'en 2014, comme c'est une année charnière, comprenant 3 mois du précédent mandat avec un adjoint supplémentaire, et puis après 9 mois avec un adjoint en moins et moins de 10.000 habitants, les indemnités représentent 110.000 euros. Mieux, nous allons passer le compte administratif. Vous savez que les indemnités des élus ont coûté à la collectivité 105.000 euros en 2015. Si on prend 2013, année pleine à 130.000 euros et 2015, année pleine, sur le mandat suivant, cela représente moins 20%. Quand vous avez annoncé ce chiffre, je ne voyais que de la duplicité de votre part ou du mensonge, parce que forcément c'était impossible de faire ce calcul. A moins que ce soit de l'incompétence, mais je vous laisse seul juge ! Quand vous avez en 2013 des indemnités des élus à 130.000 euros à l'année et elles le sont depuis les années 2000, et qu'elles sont maintenant à 105.000 euros, n'importe quelle personne vous dira qu'elles ont baissé, de 20%. Maintenant, si vous me dites que ce ne sont pas ces montants-là, je vous invite à vous expliquer. J'étais en train de me dire « mais comment peut-il annoncer une énormité aussi flagrante ? » Et bien, j'ai compris quand j'ai lu votre document sur l'Echo de MARLY. D'abord vous faites une faute grave de débutant au conseil municipal. Vous mélangez budget prévisionnel et compte administratif. C'est comme si vous mélangiez les prévisions météo, on vous dit que demain il va faire beau et le surlendemain, vous vous apercevez que la veille il a plu ! Donc quand on mélange, c'est complètement aberrant ! Mais même quand on reprend vos textes, vous êtes complètement dans l'erreur. Vous dites, et je vous lis : « les indemnités ont bien progressé de 10% en 2015, comme l'attestent les documents approuvés par les élus de la majorité au conseil municipal de MARLY ». Vous dites page 16, « ligne 6531 du budget prévisionnel 2015, c'est 110.000 euros ». C'est le budget prévisionnel. Ensuite vous dites page 14, ligne 6531 du compte administratif 2014, « le montant est de 110.915 euros ». Mais là, c'est un compte administratif. C'est ce qui a été véritablement payé. Vous rajoutez encore, ligne 6531 du budget prévision 2016 « 110.000 euros ». Et vous vous arrêtez là ! Je suis désolé, quand on additionne les trois chiffres, je vous défie de trouver les 10% supplémentaires. Comment avez-vous fait le calcul ? Vous avez oublié de citer le budget prévisionnel de 2014, où on avait mis 100.000 euros parce qu'on ne savait pas exactement ce qu'on allait payer en 2014. Les services avaient estimé 100.000 euros, cela a été 110.000 euros, avec un adjoint en moins. Demandez aux services de la ville, ils savaient qu'on allait avoir un adjoint en moins. Utilisez avec précaution les budgets prévisionnels, puisque ce sont des prévisions ! Et comme toutes prévisions, c'est un état qu'on évalue mais qui reste une estimation ! Ce qui a véritablement été dépensé, depuis le début du mandat, 110.000 euros en 2014 parce que nous sommes à cheval entre l'ancien mandat et le nouveau. Et la nouvelle année, en 2015, compte administratif, 105.000 euros. 2013, année pleine en indemnités des élus, cela représentait 130.000 euros. 130.000 par rapport à 105.000, cela fait moins 20%. Vous pouvez reprendre Madame EVRARD ce que j'ai dit lors du 22 mars. Je ne retire rien au regard des démonstrations que je viens de faire. Dorénavant, j'entendrai vos affirmations financières au regard de ce que vous nous avez produit les 14 et 22 mars. Maintenant je sais comment vous essayez de gérer la ville, sûrement pas de manière sérieuse en matière budgétaire. Le respect oui. Je respecte d'abord les contribuables marliens et les citoyens de la ville de MARLY. Je gère au mieux et sérieusement.

1 - AFFAIRES FINANCIERES

1.1 - Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015

Rapporteur : Mme CASCIOLA

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Thierry HORY, Maire, se fait présenter le compte administratif de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier de VERNY, receveur de la commune. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, la balance s'exprime ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	3 069 329,47	7 780 039,65	10 849 369,12
	Titre de recettes émis	2 788 464,32	7 594 684,58	10 383 148,90
	Restes à réaliser	601 790,26		601 790,26
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	3 069 329,47	7 780 039,65	10 849 369,12
	Mandats émis	1 985 831,31	7 189 425,90	9 175 257,21
	Restes à réaliser	232 628,00		404 917,15
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>Solde d'exécution 2015</u>			
	Excédent	802 633,01	405 258,68	1 207 891,69
	Déficit			
	<u>Solde des Restes à réaliser 2015</u>			
	Excédent			
Déficit	-369 162,26		-369 162,26	
RESULTAT REPORTE	Excédent		415 683,13	42 369,73
	Déficit	- 373 313,40		
RESULTAT	<u>Résultat de clôture hors restes à réaliser</u>			
	Excédent	429 319,61	820 941,81	1 250 261,42
Déficit				
CUMULE	<u>Résultat de clôture corrigé des restes à réaliser d'investissement</u>			
	Excédent	60 157,35	820 941,81	881 099,16
	Déficit			

LE RAPPORT DE PRESENTATION EST JOINT EN ANNEXE.

DEBATS :

M. HORY : Je rappelle que nous sommes en compte administratif, c'est effectivement dépensé.

M. SURGA : Vous commencez fort à chaque fois, vous portez aussitôt des jugements, vous continuez à le faire, je vous remercie.

M. HORY : Je tiens à vous aider. Je ne voudrais pas que vous vous enfonciez trop tout de suite.

M. SURGA : Vous ne faites que porter des jugements. Je vais vous parler des chiffres. Et de ce que vous avez fait. Des actes. Et aussi de ce que vous avez emprunté. Donc on revient un instant sur ...

et c'est dans le compte administratif, de toute façon ça en fait partie, je vous confirme que vous avez mal négocié vos emprunts à 4,5% dans une conjoncture qui ne s'y prêtait pas avec des taux de remboursement anticipés, des taux de pénalité qui sont plus élevés que la moyenne, nettement plus élevés que la moyenne. Et je confirme que peu de personnes auront emprunté à ces conditions-là, autour de la table avec des telles pénalités. Vous confondez encore, vous qui donnez des leçons, vous confondez les remboursements anticipés avec les renégociations. On ne vous parle pas de remboursements anticipés Monsieur le Maire, on vous parle de renégociations depuis le départ.

M. HORY : Vous êtes en train parler de 2015 ? Ou vous parlez de quelle année ?

M. SURGA : Vous êtes en train de nous expliquer que vous ne pouvez pas en 2016, là tout de suite, que vous ne pouvez pas faire de remboursements anticipés. On ne vous parle pas de remboursements anticipés, on parle de renégociations. Ecoutez ce qui a été dit auparavant, ne prenez pas les gens pour des imbéciles. Ecoutez ce qu'on vous dit ! Et les questions qu'on vous pose ! Ne répondez pas à côté de la plaque ! Première chose. Deuxième chose. Une affirmation fausse encore de votre part lors du dernier conseil à propos des indemnités des élus. Vous avez dit que les indemnités des élus, dont de la mandature que vous connaissez, sont effectivement donc n'ont pas augmenté par rapport aux précédentes. Or, vous êtes un peu corrigé à travers les Echos de MARLY. Réécoutez ce que vous avez dit. Moi, je constate qu'en 2007, les mandats émis et non pas les crédits ouverts, ne confondez rien Monsieur le Maire ! Les mandats émis sont de 123.980 à l'époque. Et l'année suivante, 2008, vous faites voter un mandat émis à 137.757, bien supérieur ! 2009, vous faites voter cette fois-ci en budget primitif, à travers vos crédits ouverts, j'embraille sur vos propos et vous êtes à côté de la plaque à nouveau, vous faites voter 142.800 en augmentation, alors que vous êtes maire de fraîche date ! Donc vous en avez profité pour faire une augmentation et vos indemnités sont passées de 123.000 euros en 2007 à 137 puis 134, ensuite vous vous êtes un peu assagi à 130. Pour autant, il y a un changement du nombre des élus dans l'année 2014, vous nous faites voter 100.000 euros de budget comme l'a dit Christian NOWICKI. Vous atterrissez à 110.915, ça c'est effectivement les mandats émis. Faites de bonnes prévisions ! On vous approuvera ! Vous ne faites pas les prévisions qui faut ! Vous avez oublié quelque chose, tant pis pour vous. Mais au moins ne reprochez pas au fait que nous faisons tout simplement des comparaisons et que 110.915 c'est quand même supérieur à 100.000 ! Qu'on le veuille ou non ! Et vous êtes en augmentation, ce qu'il faut vous dire aussi, c'est que cette augmentation est belle et bien réelle. De plus, vous savez pertinemment que les comptes administratifs ne sont pas publiés et que nous lorsque nous raisonnons, nous raisonnons avec ce que nous avons comme informations, ce qu'on vient de nous donner et chaque année, vous nous donnez les comptes administratifs après le vote du budget, vous nous compliquez volontairement la tâche, ça, ça vous va bien. Alors ce que je voudrais dire c'est que non seulement vous nous avez fait voter une augmentation, je confirme que vous nous avez fait voter une augmentation à 110.000 par rapport à 100.000 et vous ne me ferez pas mentir là-dessus. Deuxième chose également, c'est que l'augmentation par rapport effectivement au budget initial est bien de 10 une première fois et 5,4 cette fois-ci. Mais ce que vous ne dites pas aussi c'est que bien entendu il y a aussi les cotisations retraites etc... quand vous commencez à comparer les montants, ils ne sont pas très différents, vous avez des cotisations qui sont... qui vous compensent et qui vous font donc un revenu entre 2015 et 2014 qui sont sensiblement les mêmes. Je vous propose de vérifier. Et quand nous citons des chiffres et des lignes, nous le faisons en toute transparence. On peut se tromper, c'est possible. Mais là, nous ne nous sommes pas trompés du tout. C'est vous qui vous trompez et surtout vous pourrez écouter vos affirmations sur les élus des municipalités précédentes, ils n'ont pas eu le même niveau que celui de votre propre mandature. Première chose. Ensuite, concernant les comptes administratifs, je confirme que les comptes administratifs, vous nous faites voter les budgets primitifs, effectivement les prévisions, comme vous dites avant d'avoir les comptes définitifs. Donc très simplement, les précisions qui nous seraient nécessaires notamment pour savoir ce que vous savez vous, que nous ne savons pas parce que vous nous laissez un certain laps de temps pour découvrir donc les budgets mais aussi les comptes administratifs, vous nous faites voter les budgets en aveugle, puisque nous ne connaissons pas les comptes administratifs. Et comme les années précédentes, force est de constater que les comptes ne respectent pas les prévisions ! C Q F D : 100.000 – 110.000 ! Ça ne respecte pas les prévisions ! Force est de constater que vos dépenses sont toujours aussi importantes. Force est de constater que le montant des impôts a fortement augmenté les années précédentes, vous avez changé les bases d'imposition, ce qui qu'aujourd'hui bien entendu, les impôts continuent d'augmenter. Force est de constater que les investissements utiles sont plus faibles que dans la moyenne des communes. Vous pouvez regarder à la page 4 de votre document. Ne faites pas encore la remarque en affirmant que notre demande est de dépenser moins que par ailleurs, on vous demande d'investir plus. Voilà. Ce n'est pas le même sujet. Vous faites exprès de le confondre. La dépense et les investissements, ne me faites pas un cours, sinon je peux vous le faire aussi. Je n'aurai pas de difficulté à vous montrer la différence ! Vous confondez les dépenses à caractère général que vous pouvez mieux réduire les investissements que vous pourriez mieux employer. Comme chaque année, vos dépenses sont plus élevées que la moyenne des villes

et vos investissements sont plus faibles que dans la moyenne des villes. Et l'écart s'aggrave encore en 2015 et nous sommes dans la strate maintenant à 10.000 habitants. Si vous regardez vos chiffres, ce n'est pas très bon pour l'avenir. Force est de constater aussi que votre plus gros investissement parmi les gros investissements, est bien ça c'est surtout concentré sur le NEC, avec les taux qu'on a évoqué tout à l'heure, on est scotché pendant 15 et 20 ans et je calcule le surcoût qui fait plus de 800.000 euros sur l'ensemble de la période, soit à peu près 50.000 euros de plus par an. Nous voterons contre le compte administratif 2015. J'espère qu'il y en aura de meilleurs dans les années suivantes, en tout cas celui de 2015 nous voterons contre, car nous ne pouvons pas approuver les décisions que vous prenez qui conduisent à des dépenses, à des écarts que nous devons accepter par la comptabilisation que vous nous proposez. Donc vous dépensez plus. Contrairement à ce que vous dites, les dépenses de fonctionnement ne diminuent pas. Vous l'avez affirmé plusieurs fois. Elles passent de 6.797.000 à 6.811.000. Expliquez-moi comment vous faites pour nous dire que ça baisse. Je parle de cette fois-ci des mandats émis et non pas des prévisions. Et je dis, la prévision était en baisse, mais les dépenses réelles ne le sont pas. Et le montant des impôts augmente du fait de votre stratagème sur les abattements mais aussi bien entendu du fait bien sûr, vous avez le voir après d'un autre phénomène. Contrairement à ce que vous dites, les impôts ont fortement augmenté ces dernières années et vont continuer d'augmenter. En 2016, donc ils vont passer effectivement donc à un niveau encore supérieur et ils augmenteront en 2016, vous savez pourquoi ? Chacun le sait. Simplement parce que vous avez fait voter à METZ METROPOLE une augmentation ! Aussi, nous vous demandons de vous expliquer également, chose que nous avons demandé déjà depuis plusieurs fois, de nous fournir les comptes détaillés et les coûts complets. Vous les devez aux Marliens, nous souhaitons être informés. Combien coûte le NEC ?!

M. LIOUVILLE : Puisqu'on est dans la précision des détails depuis tout à l'heure, je souhaiterais peut-être, page 6, quand on parle des dotations de l'Etat en baisse drastique, ce n'est pas tout à fait le mot que je dois employer, de 14,57% pour 2014, je pense qu'il y a d'abord, qu'il faudrait peut-être expliquer, à moins que je me trompe, qu'il y a un effet mécanique. On est passé d'une strate de plus de 10.000 habitants à moins de 10.000 habitants. Donc mécaniquement, la DGF baisse. Non, mais il faut aussi l'expliquer. C'est le même effet qu'il y a eu pour le nombre d'adjoints et donc forcément un effet mécanique. Non, mais c'est quand même intéressant de dire qu'il y a un effet mécanique, plutôt que politiquement on tape sur l'Etat en se réjouissant ça a baissé de 15%. Là quand même il y a l'effet mécanique, donc je pense que ça serait quand même pas inintéressant de le dire puisqu'on est toujours considéré comme moins de 10.000 habitants. Il y a d'abord un effet mécanique et je rappelle et ensuite cet effet mécanique est quand même compensé en grande partie. Donc la baisse réelle, elle n'est pas aussi importante que ça, même si l'effort demandé à toutes les collectivités pour participer au déficit qui date depuis très longtemps de l'Etat effectivement est nécessaire, mais il n'est pas aussi, ça aussi c'est à préciser quand même... c'est la première chose. Autre précision, ça a un peu son sens quand même, lorsque vous parlez de la subvention du conseil régional, c'est pas pour la construction du NEC puisque c'est zéro, puisqu'il n'y avait pas de crédit, c'est bien le taux maximal qui était pour l'équipement sonore notamment. Non mais c'est aussi intéressant parce que quand on met le Conseil Général dont c'est la vocation de financer la construction, la Région, ce n'est pas sa vocation, notamment, je vous l'avais expliqué. C'est bien non pas pour la construction du NEC mais pour l'équipement et là, le taux maximal a été donné. C'était des précisions. Voilà et donc ce sont des précisions que je voulais quand même apporter. Merci. Après je n'aurais qu'une seule question concernant la page 13 qui est le compte 561523. Par rapport à vos prévisions, vous avez, c'est une question, une baisse importante sur le volet entretien, voies et réseaux. C'est-à-dire qu'il y avait, je pense, un prévisionnel assez important. Qu'est-ce qui n'a pas été fait et pourquoi, puisque l'on passe d'un prévisionnel de 204.329 à un mandat émis de 122.569. Voilà, donc c'est une question, à savoir est ce que c'est des travaux reportés ou pas etc... Ensuite concernant les votes, n'ayant pas voté le budget, je m'abstiendrai sur le compte administratif qui est le résultat de l'exécution budgétaire. Mais je voterai pour le compte de gestion qui est la vérification du Percepteur sur la réalité des comptes.

M. NOWICKI : J'ai pas pu m'exprimer précédemment concernant les indemnités. Je voudrais juste apporter quelques précisions. D'une part, on le répète assez souvent ici, il est dommage qu'on n'ait pas le compte administratif avant le budget prévisionnel. C'aurait été éviter d'avoir une polémique sur un chiffre qui est de 110.000 euros, de 100.000 euros et de 105.000 euros. Aujourd'hui on polémique sur quoi ? Sur des propos de la dernière fois, sur une idée qu'on a avancée concernant la hausse des impôts. Tout le monde le sait, on vient de le voir, l'imposition de tous les Marliens va augmenter de 0,9%. Je vous explique, c'est un constat, pas une critique. Les bases locatives augmentent de 0,9. Effectivement l'Etat va augmenter les bases locatives de 0,9% qui va entraîner une hausse... Je vais vous expliquer Monsieur le Maire. Une hausse de 0,9% des bases locatives a entraîné une hausse de la fiscalité des impôts des Marliens de 0,9% ! du fait de l'intervention de l'Etat. Alors, ce que nous proposons la dernière fois, c'est de neutraliser cette hausse, et donc de baisser l'imposition de 0,9%. Un point de fiscalité, qui est de l'ordre de 30.000 euros. Et nous avons fait une proposition, c'était de

baisser les indemnités 30.000 euros sur 100.000, sur 110.000, c'est 30%. On disait comme ça se fait au Conseil Régional, comme ça c'est fait à METZ METROPOLE, c'est même au-delà, c'est 42,5%, c'était une proposition qu'on a émise. Et dans la proposition, Monsieur SURGA a dit à un moment d'autant plus ça allait augmenter de 10% en 2015. Effectivement, ça vous a mis en colère. Les indemnités ! Il a dit cette phrase : par ailleurs les indemnités des élus responsables ont augmenté de 10% en 2015 ! Passer de 100.000 à 110.000, on était dans le budget primitif, c'était les chiffres du budget primitif.

M. SURGA : C'est le budget tel que vous nous le faites voter ! C'est le budget tel que vous nous le faites voter ! C'est le chiffre que vous nous donnez, c'est les chiffres également que vous nous remettez. On les invente pas ! En plus, on vous cite les lignes !

M. NOWICKI : Aujourd'hui Monsieur SURGA aurait pu dire ça augmente de 100.000 à 105.000, c'est 5% d'augmentation. Ça change pas grand-chose. Vous vous parlez d'augmentation d'indemnités. Nous, ce qu'on souhaitait, une baisse de 30% pour neutraliser la hausse des bases fiscales dues à l'Etat. Je veux dire je suis pas là pour critiquer l'Etat. Ça se fait que ce soit, quel que soit le gouvernement chaque année ça augmente ! Alors aujourd'hui vous défendez ces indemnités avec vigueur, avec énergie, avec motivation ! Une page dans l'Echo de MARLY ! On a dû passer ce soir, j'ai pas compté le temps, mais c'est énorme. Je vois les personnes autour de moi s'agacent. Mais ayez la même motivation, la même énergie pour aller défendre les taux d'intérêts que vous avez souscrits au Crédit Mutuel, des prêts du Crédit Mutuel, ça sera encore plus intéressant qu'une baisse de 30.000 euros des indemnités. Ce que nous souhaitons aujourd'hui, ce que nous proposons, nous, c'est des baisses. Quand on vous demande, quand on dit c'est pas pertinent d'avoir fait l'emprunt du NEC, je me suis opposé à la construction du NEC, j'avais dit que c'était pas le moment. Vous m'avez même écrit à l'époque Monsieur le Maire, si je maintenais mes propos. Oui, je les maintiens ! Je les maintiens encore aujourd'hui. Et aujourd'hui, voilà ce qui arrive. Vous dites en politique, il faut prévoir. Je veux dire ça. Il aurait fallu prévoir. D'autant plus, je vais rajouter encore quelque chose. Vous parlez d'engagement, il faut maintenir ses engagements. Je vais prendre une phrase qui vous fait mal Monsieur le Maire. C'est halte au béton ! Aujourd'hui on parle du NEC, c'est du béton. Vous voulez que j'en parle ? Oui, j'ai vu l'article dans le journal, je ne sais pas si tout le monde l'a vu ? C'est pas le Républicain Lorrain. C'était le supplément. Franchement le Crédit Mutuel vous doit bien ça !

M. HORY : Je ne vois pas ce qu'il vient faire là-dedans ?

M. NOWICKI : Et bien si vous ne savez pas, le Crédit Mutuel est actionnaire du Républicain Lorrain ! Le Crédit Mutuel, c'est lui qui bénéficie d'un taux à 4,5 !

M. HORY : Je suis content de savoir quel est votre rapport à l'argent, c'est ce qui vous intéresse ! Quand on s'investit dans une ville, ce n'est pas l'aspect financier qui est important, c'est d'être proche des gens, avoir du cœur. Nous en avons. C'est vrai que si vous analysez toutes les façons d'agir dans la vie par le biais du porte-monnaie, vous êtes vraiment dans un autre monde !

M. NOWICKI : Bien écoutez, ce qui concerne les Marliens, ce qui importe, c'est ce qu'ils paient aujourd'hui. Vous savez que les temps sont durs. Tout le monde n'a pas une augmentation d'indemnités de 30% ! Oui, oui, les gens sont durs pour les Marliens. Je suis souvent à MARLY. Je suis tous les jours à MARLY. On parle du béton, effectivement vous avez un beau trophée, le Crédit Mutuel, oui, a eu un taux à 4,5, le Crédit Mutuel a eu 618.470 euros de subvention. Il doit bien ça à la ville de MARLY ! C'est normal ! On a donné les terrains pour verser une subvention de 618.470 euros. Pas du tout. C'est écrit noir sur blanc ! Vous avez donné une subvention, on en a déjà discuté, 618.000 euros. On a un taux à 4,5 avec des pénalités de remboursement énormes, c'est scandaleux d'avoir signé un contrat comme ça et je maintiens mes propos. Effectivement, je parle beaucoup finance, parce que c'est le sujet qui vous fâche. Je sais très bien quand on parle indemnités, quand on parle fiscalité, quand on parle taux d'intérêts, et quand on parle subvention.

M. HORY : Vous avez fini ? Vous avez fait les erreurs de l'élu débutant, confondre budget prévisionnel et compte administratif. Et tout ce que vous dites, votre parole sur les aspects financiers est désormais dévalorisée. Tout ce que vous direz sera entendu à l'aune de vos propos sur les indemnités. Avant d'intervenir, je vais laisser la parole à Monsieur CHRETIEN sur l'aspect prévision, parce que quelque part, les services sont visés.

M. CHRETIEN : Ce n'est pas dans l'ordre des choses que le Directeur Général des Services intervienne dans les débats. Mais je remercie Monsieur le Maire de me donner la parole. Une précision quant aux 100.000 euros qui ont été prévus au moment de l'année de changement de la municipalité. Comme l'a expliqué Monsieur le Maire, il y a eu trois mois sous l'ancien mandat et le restant de l'année, c'est-à-dire neuf mois, sous le nouveau mandat. Il est toujours très difficile de faire

des prévisions exactes. Bien sûr on connaît le nombre des adjoints qui vont siéger au conseil municipal, mais on ne connaît pas le choix que ces adjoints vont faire sur le régime de retraite (ils choisissent, ils ne choisissent pas) et les différentes possibilités qu'ils ont lorsqu'il y a cumul d'indemnités avec un autre mandat. Donc il est toujours difficile de tomber exactement sur le chiffre. Les 100.000 euros se sont effectivement retrouvés à 110.000 euros, mais les chiffres n'ont fluctué que de 10.000 euros, deux lignes en dessous, au niveau des cotisations retraite, on compense. Finalement, l'estimation n'était pas exacte au 100.000 euros près, parce qu'il y a eu changement de municipalité justement cette année-là et qu'il est difficile, quasiment impossible de prévoir le choix que les adjoints feront sur leur cotisation retraite. Voilà ce que je voulais dire pour vous éclairer.

M. HORY : Avant de passer aux votes, je voudrais vous donner quelques éléments. Non pas en réponse parce que je pense que la démagogie a un temps et jouer sur les indemnités des élus, c'est toujours une valeur sûre pour les démagogues. Je vous rappelle que les bases fiscales augmentent tous les ans à peu près de 1%. Sur les charges à caractère général, l'Adjointe aux finances vous a signalé qu'elles baissaient de 11%, elles étaient à 2.100.000 euros et sont à près de 1.900.000 euros en opération réelle. Les charges de personnel certes augmentent en 2015, il s'agit de l'augmentation naturelle des revenus et pour 2016 on devrait avoir une maîtrise plus forte des charges de personnel. Cela apparaîtra sur le compte administratif 2016 qui sera examiné en 2017. Vous savez que le budget primitif peut être voté jusqu'à mi-avril et le compte administratif jusqu'à fin juin. On le fait quand on a tous les éléments de l'Etat. J'invite tout le monde à regarder les comptes de la Ville de MARLY en fonction des comptes administratifs d'abord et non pas des prévisions. Il faut replacer les comptes de la Ville de MARLY au regard des autres communes de la même strate. Nous avons des dépenses de fonctionnement par habitant de 679 euros. Ils étaient de 699 euros en 2014, c'est-à-dire que cela baisse de 3%. Dans les autres villes, elles étaient en moyenne à 1.029 euros en 2014 et elles sont à 1.224 euros, presque le double de ce que nous dépensons. En 2014 et 2015, la tendance pour la même strate est une augmentation des dépenses de 19%. Nos dépenses baissent de 3% et sont quasiment de moitié de la même strate. Le produit des impositions augmente par habitant passant de 399 euros à 401 euros. 2 euros de plus. Plus 0,5% en valeur. Si on regarde l'évolution sur la même strate, nationale, elle est de 448 euros pour les villes comparables à la nôtre en 2014, 516 euros pour ces mêmes villes en 2015, c'est-à-dire plus 15%. Nous sommes déjà plus vertueux à la moyenne des communes comparables à notre ville et l'évolution sur les années 2014-2015 est intéressante. Je ne parle pas de 2016, puisque vous savez que nous avons distribué un document qui vous expliquait toutes les économies que nous mettons en œuvre cette année. Le compte administratif 2016 qui sera présenté en 2017, marquera mieux et plus une maîtrise de nos dépenses et une sagacité dans nos investissements. C'est ce qui est important. Quand on essaie de ronger un os et jouer « Retour vers le futur », de parler d'indemnités qui datent de 2007, une autre époque, d'essayer de comparer ce qui n'est pas comparable, c'est délirant. Tous vos choix, vos questions, vos propositions, en tout cas de ma part, seront vus à l'aune de votre incompétence. Continuez à faire vos propositions, je crois que maintenant vous avez montré votre vrai visage. Une opposition qui a envie de chercher le conflit, simplement pour le conflit, et non dans l'intérêt de notre ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 21 voix pour, 5 contre (MM.NOWICKI, SURGA, FLONER, Mmes LEHAIR, EVRARD) et 1 abstention (M LIOUVILLE), sous la Présidence du 1^{er} adjoint au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année 2015 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire, **ADOpte** le compte de gestion dressé par le trésorier de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2015 sont en concordances et n'appellent ni observations ni réserves.

1.2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015
Affectation du résultat de l'exercice 2015
Rapporteur : Mme CASCIOLA

Vu la délibération en date du 22 mars 2016 décidant la reprise anticipée des résultats 2015,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015, soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2015.

Résultat de Fonctionnement :

- Résultat antérieur reporté (excédent) :	415 683,13 €
- Résultat année 2015 (excédent) :	405 258,68 €
- Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2015 :	820 941,81 €

Résultat d'investissement :

- Résultat antérieur (déficit) :	- 373 313,40 €
- Résultat année 2015 (excédent) :	802 633,01 €
- Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2015 (excédent) :	429 319,61 €

Le résultat d'investissement sera reporté définitivement au budget primitif 2016 en recettes d'investissement à l'article 001 – Excédent d'investissement.

Financement de la section d'investissement :

- Résultat au 31 décembre 2015 :	429 319,61 €
- Dépenses engagées (RAR) :	- 601 790,26 €
- Recettes engagées (RAR) :	232 628,00 €
- Total :	60 157,35 €

La section d'investissement présente un excédent de financement de 60 157,35 €, ce qui ne nécessite pas d'affectation au compte 1068.

Le résultat de fonctionnement est donc définitivement affecté au budget primitif 2016 en recettes de fonctionnement à l'article 002 – Excédent de fonctionnement.

DEBATS :

M. SURGA : C'est vraiment malheureux pour vous, mais vous avez prouvé encore votre incompétence de manière notoire puisqu'il se trouve que j'ai eu le dossier de 2007. Manque de chance pour vous. Et bien, en 2007, il y avait bien plus de 10.000 habitants. Désolé pour vous. Vous avez encore fait une erreur !

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour et 5 contre (Mmes LEHAIR, EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, FLONER), **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif 2015 au budget primitif 2016 de la façon suivante :

- à la section de fonctionnement, en recettes à l'article 002 :	820 941,81 €
- à la section d'investissement, en recettes à l'article 001 :	429 319,61 €

1.3 - Subvention aux associations intervenant les vendredis récréatifs
Rapporteur : Mme CASCIOLA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du rythme de l'enfant, diverses associations ont proposées des activités les vendredis après-midi aux enfants.

Afin de soutenir l'action de ces associations, le Maire propose au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

- Badminton : 175 €
- Golf de la grange aux ormes : 300 €
- MAD soleil : 100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** les subventions suivantes, les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif 2016

- Badminton : 175 €
- Golf de la grange aux ormes : 300 €
- MAD soleil : 100 €

2 - AFFAIRES DE PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à une modification du tableau des effectifs (avancements de grade) comme ci-dessous :

FILIERES	POSTE(S) A CREER		POSTE(S) A SUPPRIMER		DATE D'EFFET POSSIBLE
	Nb	GRADES	Nb	GRADES	
ADMINISTRATIVE	1	Attaché Principal	1	Attaché	01/06/2016
	1	Adjoint administratif 1ere classe	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	01/09/2016
	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe TNC (31,5/35 ^{ème})	1	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe TNC (31,5/35 ^{ème})	01/06/2016
TECHNIQUE	1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/06/2016
	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	01/06/2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

de **MODIFIER** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville

de **PREVOIR** les crédits en conséquence au budget

3 - AFFAIRES FONCIERES

3.1 - Cession d'un terrain à l'AFAEDAM

Rapporteur : M. MAESTRI

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n°54/2015 du 30 Juin 2015, elle a décidé à l'unanimité la cession au profit de l'AFAEDAM d'une partie de la parcelle cadastrée section 33 n° 437 de 7a85ca.

Par ailleurs, l'assemblée municipale avait par délibération du 22 mars 2016, validé la régularisation foncière constatée par le géomètre pour une superficie supplémentaire de 7m² sous la référence cadastrale section 33 n° 282.

VU la délibération du 30 Juin 2015,

VU le plan topographique et parcellaire établi par le cabinet de géomètre Didier SCHMITT de Montigny-lès-Metz en date du 21 avril 2015,

VU l'arrêté n° 2015-294 du 4 novembre 2015 de Monsieur le Préfet de la Région, prononçant le retrait de la parcelle concerné du service public de l'éducation,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1,

CONSIDERANT que la parcelle objet de la présente est réintégrée dans le domaine privé de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'ANNULER les délibérations du 30 juin 2015 et du 22 mars 2016,

D'ACCEPTER la cession à l'AFAEDAM des parcelles cadastrées section 33 numéros provisoires 437 de 7a 85ca et 282 de 7ca, soit une superficie totale de 7a 92ca,

DE MAINTENIR le prix de cession sur la base de l'estimation des services fiscaux du 18 décembre 2014 réalisée pour le compte de la Région Lorraine à 30 euros le m², majorés des frais administratifs et annexes, soit un montant global de 24.700 euros,

DE LAISSER à la charge de l'AFAEDAM l'ensemble des frais y afférents,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et tous les documents inhérents à cette cession.

3.2 - Vente publique d'un bien immobilier de la commune : local Paul JOLY **Rapporteur : M. MAESTRI**

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération du 22 mars 2016 elle a décidé à l'unanimité la vente publique aux enchères d'une partie du bien communale cadastré section 45 n° 2405 pour une superficie de 6a78ca.

Suite à l'établissement du PVA par le cabinet de géomètres MELEY STROZYNA de Montigny-lès-Metz, il y a lieu de prendre en compte les nouvelles références cadastrales du bien après découpage de la parcelle initiale.

VU l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les conditions de la vente d'un bien immobilier pour les communes de plus de 2000 habitants,

VU l'article L 3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU les dispositions du livre III du titre VI du code civil relatif à la vente,

VU le classement du bien en zone UA du POS de la commune,

CONSIDERANT la nouvelle estimation établie le 27 avril 2016 par la Direction Générale des Finances Publiques de la Moselle,

CONSIDERANT la nouvelle référence cadastrale du bien établie par procès-verbal du cabinet de géomètres MELEY STROZYNA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'ANNULER la délibération du 22 mars 2016,

DE CONFIRMER la vente publique de la parcelle cadastré section 45 n°2461 d'une superficie de 6a78ca,

D'ARRETER la mise à prix de bien à 130.000 euros hors frais de notaires et taxes,

D'AUTORISER le maire à engager la procédure en conséquence et de signer les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,

DE CONFIER à l'Etude de Maître MOURER à METZ la mise en œuvre de la procédure de vente publique en conséquence.

3.3 - Vente publique d'un local technique de la commune : garage de la Seille **Rapporteur : M. MAESTRI**

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n°37/2016 du 22 Mars 2016, elle a accepté à l'unanimité la vente publique du local technique communal situé dans le bâtiment en copropriété au 72 rue de Metz.

Toutefois, une erreur cadastrale a été constatée dans la désignation du bien concerné.

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les conditions de la vente d'un bien immobilier pour les communes de plus de 2000 habitants,

VU l'article L.3221-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU les dispositions du livre III, du titre VI du Code civil relatif à la vente,

VU l'estimation de la valeur vénale du bien établie le 28 décembre 2015 par la Direction Régionale des Finances Publiques,

VU le règlement de copropriété et l'état descriptif de division établi par l'étude de Maître Christian ROTH à Metz le 14 août 1997,

VU le classement du bien en zone UA du POS de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'ANNULER la délibération du 22 mars 2016,

DE CONFIRMER la référence cadastrale du bien classé section 01 n°172,

DE CONFIRMER la vente publique de bien communal ainsi référencé,

DE MAINTENIR la mise à prix à 96.000 euros hors frais de notaire et taxes,

D'AUTORISER le maire à engager la procédure en conséquence, et de signer les actes et pièces inhérentes à la réalisation de cette opération,

DE CONFIER à l'Etude de Maître MOURER à METZ la mise en œuvre de la procédure de vente publique en conséquence.

4 - AFFAIRES SCOLAIRES

4.1 - Subvention Prévention routière **Rapporteur : Mme SAINT MARD**

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 22 mars 2016, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

- L'association Prévention Routière pour l'année 2016 : 200 euros

VU l'avis de la commission scolaire du 22 mars 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2016, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016.

4.2 - Subvention USEP

Rapporteur : Mme SAINT MARD

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 22 mars 2016, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

- USEP de Metz Sud pour l'année 2015/2016 : 2.124, 21 euros

VU l'avis de la commission scolaire du 22 mars 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2016, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016.

5 - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Agence de l'eau Rhin-Meuse – Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement - Note d'information actualisée

Rapporteur : M. LISSMANN

Conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement doit être présenté au conseil municipal. Par courrier en date du 24 mars 2016, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a transmis la note d'information actualisée pour l'année 2015.

Une version numérique est téléchargeable sur le site internet de l'agence de l'eau :

www.eau-rhin-meuse.fr

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la communication qui lui est faite de cette note.

6 – MARCHES PUBLICS

Attribution des marchés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2016

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Lors de sa séance du 15 avril 2014, le conseil municipal a donné délégation permanente au Maire pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Afin de rendre compte de l'exercice de la délégation permanente du Maire en matière de marchés publics, la liste des marchés conclus par le Maire du 1^{er} janvier au 30 avril 2016 est présentée aux membres du conseil.

VU l'Article L. 2122-22 du CGCT,

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la communication de cette information.

7 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

Décision 09/2016	Renouvellement du contrat de support technique pour les licences ORACLE.
Décision 10/2016	Nouveaux tarifs de vente de boissons applicables à compter du 30 mars 2016.
Décision 11/2016	Contrat avec SVP – prestations d'aide à la décision.
Décision 12/2016	Nouvelle cuisine du centre culturel La Louvière – Attributions des marchés.
Décision 13/2016	Répartition du produit de la chasse - Attribution d'une indemnité au trésorier municipal et aux agents municipaux.

8 – INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

M. LIOUVILLE : Il s'agit d'un rappel au règlement, mais vous me donnez la parole quand vous voulez. Il s'agit de ce qui se passe en commission. Il me semble lorsqu'il y a des débats en commission, ça reste en interne et ça ne doit absolument pas sortir. Non pas qu'il y ait un secret, mais il me semble, c'est la règle. J'ai été avisé lors d'une commission à laquelle j'assistais, des propos que j'ai tenus ont été déformés et portés par une personne qui n'assistait pas à cette commission ! Donc ça veut dire qu'elle a été rendue destinataire d'un certain nombre d'éléments qui en plus sont complètement contradictoires avec ce que j'avais dit. Je voudrais dire que je m'en occuperai et que je ne tolérerai pas que si cela se répète, j'irai au-delà, parce que la diffamation, ça frise la diffamation, et ça je ne le permets pas. Donc je voulais simplement faire ce rappel, ça s'est passé dans une commission à laquelle j'ai participé et c'est une personne qui n'est pas membre de cette commission qui a répété, je n'ai pas à dire qui, ni quoi. Je veux simplement que vous rappeliez que ce qui se passe en commission, reste en commission.

M. HORY : J'ai bien compris que c'était une personne qui n'était pas à la commission qui a répété des propos qui n'étaient en plus même pas les vôtres, ou qui les a déformés. Vous êtes depuis assez longtemps dans la vie publique pour savoir que les assertions, affirmations des uns et des autres, sont monnaie courante, mais effectivement les travaux en commission n'ont pas à être publics.

Je voudrais finir ce conseil municipal sur une note conviviale, car il s'agit du dernier conseil municipal pour l'une de nos élues qui a déménagé de MARLY et a demandé de cesser ses fonctions d'élue. Je la remercie car depuis de 2014, elle a été investie dans la ville, toujours présente. Je veux remercier Valérie LAURENT.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY

Exécution financière du budget 2015

I. RESULTAT DE L'EXERCICE, RESTES A REALISER ET RESULTAT A AFFECTER

Trois étapes successives permettent d'évaluer les résultats à affecter au financement des investissements : au résultat de l'exécution doivent être additionnés les résultats reportés de 2014, ce qui permet d'obtenir le résultat de clôture. A ce dernier s'ajoutent les restes à réaliser de la section d'investissement (les reports) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

A/ LE RESULTAT COMPTABLE

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Titres de recettes émis	2 788 464,32	7 594 684,58	10 383 148,90
-Mandats émis	1 985 831,31	7 189 425,90	9 175 257,21
= Solde d'exécution	802 633,01	405 258,68	1 207 891,69

Le résultat comptable de l'exercice présente donc un excédent de 1 207 891,69 €.

B/ LE RESULTAT DE CLOTURE, LE RESULTAT FINAL ET LE RESULTAT A AFFECTER

Deux résultats sont à distinguer :

Le résultat de clôture, qui reprend les réalisations de l'année et les résultats de l'année précédente, avant les restes à réaliser

Le résultat final, qui ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser en dépenses et en recettes

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Solde d'exécution	802 633,01	405 258,68	1 207 891,69
+résultat reporté	-373 313,40	415 683,13	42 369,73
= Résultat de clôture	429 319,61	820 941,81	1 250 261,42
+ restes à réaliser			
recettes	232 628,00		232 628,00
-dépenses	-601 790,26		-601 790,26
Résultat final	60 157,35	820 941,81	881 099,16

A cet effet, le résultat final, qui correspond à la différence entre l'excédent de la section de fonctionnement et l'excédent de financement de la section d'investissement s'élève à 881 099,16 €. Ce résultat excédentaire final a déjà été repris par anticipation au Budget primitif 2016.

II. ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

A. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les opérations réelles de fonctionnement présentent un solde de 710 483,12 € (épargne brute), soit une diminution de 23,75 % par rapport au compte administratif 2014. Cette diminution s'explique par une baisse des recettes réelles de 2,41%, combinée à une hausse quasi nulle des dépenses réelles de 0,49 % par rapport au CA 2014.

	CA 2014	CA 2015	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	7 781 186,14	7 593 985,66	-2,41 %
Dépenses réelles de fonctionnement	6 849 500,19	6 883 502,54	+ 0,49 %
Solde opérations réelles de fonctionnement	931 685,95	710 483,12	-23,75 %

1. Les dépenses de fonctionnement :

a) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées des charges de gestion courante, financières et exceptionnelles. Elles progressent de 0,49 % par rapport au compte administratif 2014 pour s'établir à 6 883 502,54 €, soit une hausse en valeur de 34 002,35 €.

- **Les dépenses de gestion courante**

Par rapport au compte administratif 2014, elles progressent de 0,8 % soit en valeur + 53 178,36 €. Cette hausse s'explique comme suit :

- **Les charges à caractère général (les % se réfèrent au CA 2014):**

Elles s'élèvent à 1 891 690,08 € et sont en baisse de 11,26 % par rapport à l'année 2014, soit une baisse en valeur de 239 970,83 €. Le taux de réalisation du chapitre s'affiche à 83,88 % du budget.

Elles regroupent :

Les comptes 60 : « Achat de matières premières et de fournitures » qui représentent 688 214,21 € soit 10,00 % des dépenses réelles (en baisse de 7,88 %).

Il s'agit principalement des factures d'énergie électrique (299 600,51 €) de chauffage (133 222,56 €), d'eau et assainissement (21 367,16 €), des fournitures d'entretien et de petits équipements techniques pour les bâtiments (86 711,27 €), des fournitures de voirie (40 669,27 €), des fournitures administratives (14 072,44 €), des fournitures scolaires (22 435,30 €).

Les comptes 61: « Services extérieurs » qui comptabilisent les services facturés par les entreprises sous forme de contrats de prestations de services, de maintenance ou d'entretien. Ils s'élèvent à 897 378,96 €, soit 13,03 % des dépenses réelles (en baisse de 17,61 %).

Ces crédits correspondent, pour partie, aux locations mobilières pour 158 264,96 € (photocopieurs, illuminations, matériel informatique...), à l'entretien des espaces verts et terrains pour 144 619,84 €, à l'entretien des voies et réseaux pour 135 495,82 € (balayage, travaux éclairage public, mise aux normes sécurité incendie, voirie...), à la maintenance pour 213 681,43 € (chauffage, climatisation, photocopieurs, aires de jeux, ascenseurs,

informatique,...) aux primes d'assurances pour 61 127,44 €, à l'entretien des véhicules pour 47 241,41 €...

Les comptes 62 : « autres services extérieurs » s'élèvent à 288 287,47 € (en hausse de 2,46 %). Ils comprennent les frais de poste et télécommunication, les annonces et insertions, les transports, les publications, les cotisations diverses,...

Les comptes 63 : « Impôts, taxes et versements assimilés » d'un montant de 17 809,44 € (en hausse de 25,71 %).

- **Les charges de personnel :**

Les charges de personnel, qui sont imputés sur le chapitre 012, s'élèvent à 3 903 775,75 € et ont enregistré une augmentation de 2,65 %, soit en valeur une hausse de 101 017,02 €. Le taux de réalisation du chapitre s'affiche à 99,99 %.

- **Les autres charges de gestion courante :**

Ces dépenses sont regroupées au sein du chapitre 65 et correspondent aux diverses participations de la collectivité. Elles s'élèvent à 844 824,09 € et ont enregistré une augmentation de 28,71 %, soit en valeur une hausse de 191 487,17 €.

Cette hausse s'explique essentiellement par :

- CCAS : + 34 600 €
- Participation SITHD : + 40 000 €
- Participation SAAGDV : + 13 520 €
- Entrées piscine : + 15 230 €
- Subvention CSC La Louvière : + 55 000 €
-

Le taux de réalisation du chapitre s'affiche à **97,36 %** des prévisions.

• **Les autres dépenses réelles de fonctionnement**

Ces dépenses sont composées des charges financières et exceptionnelles, qui ont dans leur ensemble diminué de 7,33 % par rapport au CA 2014.

- **Les frais financiers :**

Les frais financiers, c'est-à-dire essentiellement les intérêts de la dette, mandatés au chapitre 66, s'élèvent à 238 567,62 €. Elles sont en baisse de 8 %, soit en valeur 20 729,41 €. Elles représentent 3,46 % des dépenses réelles de fonctionnement.

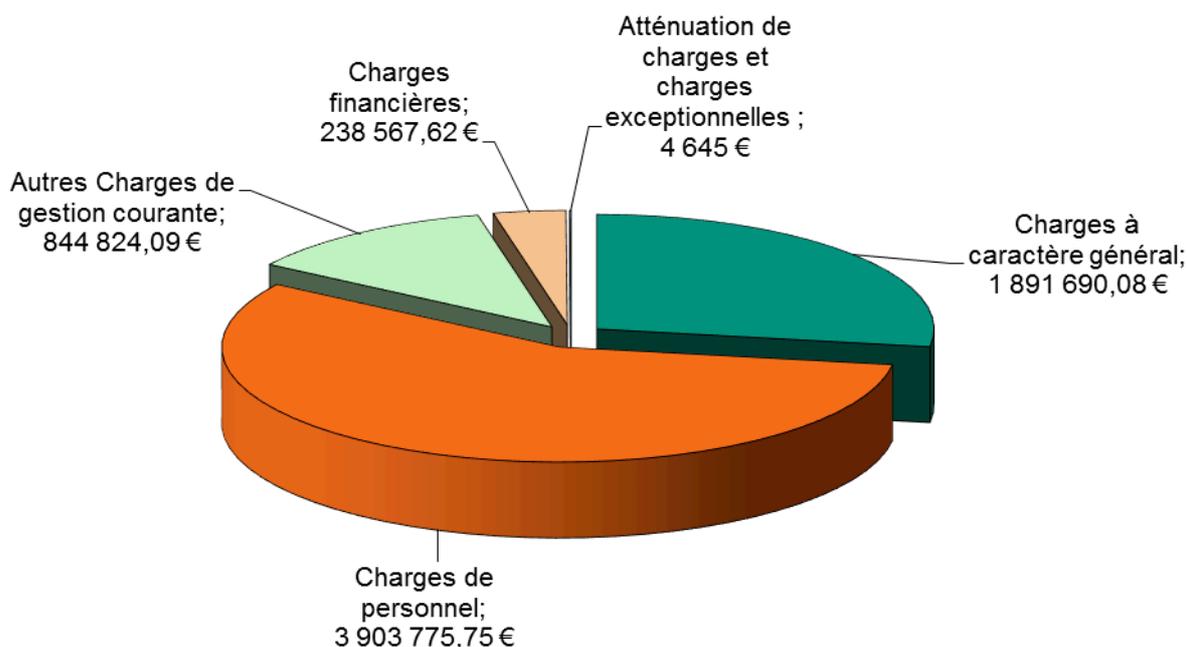
- **Les charges exceptionnelles :**

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) sont par définition non récurrentes d'une année à l'autre et s'élèvent à 4 000 €.

b) Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements, à la valeur nette comptable des immobilisations cédées et aux plus-values sur cessions. Elles s'élèvent à 305 923,36 €.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2015



2. Les recettes de fonctionnement :

a) Les recettes de gestion courante :

- Les produits du domaine et des services municipaux (chapitre 70) :

Ces recettes d'un montant de 496 061,23 € au titre de l'année 2015, représentent 6,53 % des recettes réelles de fonctionnement encaissées. Elles progressent de 41,29 %, soit en valeur 144 971,99 €.

Elles comprennent essentiellement les droits d'entrée aux équipements communaux (bibliothèque, école de musique, restauration scolaire, périscolaire,...).

La gestion de la restauration scolaire des maternelles et du périscolaire par la ville depuis le 1^{er} janvier 2015 explique la hausse de ce chapitre par rapport à 2014.

- Les impôts et taxes (chapitre 73) :

Ce chapitre a généré un produit de 5 381 098,39 € en 2015 et représente 70,86 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il progresse de 4,23 %, soit en valeur 221 258,08 € et se répartit de la façon suivante :

• **Les impôts locaux :**

Les impôts locaux comprennent les 3 taxes ménages, à savoir la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et non bâti. Ces recettes fiscales d'un montant de 4 069 482,00 € sont caractérisées par une progression de 3,91 % par rapport au CA 2014. Ainsi, elles représentent 75,62 % des recettes du chapitre 73 et plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement.

Cette augmentation est due à la revalorisation nationale des valeurs locatives (+0,9%) et surtout à l'apport de la contribution des nouveaux ménages (+3 %).

- **Les dotations en provenance de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole :**

Elles se composent de l'attribution de compensation pour 684 123 € et de la dotation de solidarité communautaire pour 289 781 €, soit au total à 973 904 €.

Ces recettes représentent 12,82 % des recettes réelles de fonctionnement et enregistre une baisse de 1,58 % par rapport au CA 2014.

- **Les droits de mutation pour 321 467,51 €**
- **La Taxe sur La Publicité Extérieure pour 65 890,88 €**

- **Les dotations et participations (chapitre 74)**

Elles s'élèvent au total à 1 478 733,52 € et représentent 19,47 % des recettes réelles de fonctionnement.

Elles diminuent de 11,30 % par rapport au CA 2014, soit en valeur 188 384,12 € et comprennent :

- **Les dotations de l'Etat**

On constate une baisse conséquente des dotations versées par l'Etat, et ce phénomène s'est accentué en 2015 avec une baisse globale de 14,57 % par rapport au CA 2014. Le montant total des dotations s'élève ainsi à 1 088 241 € en 2015 alors qu'il était de 1 273 713 € en 2014.

- **Les compensations fiscales de l'Etat :**

Les compensations fiscales sont versées par l'Etat en contrepartie des exonérations d'impôts locaux décidées au niveau national. Elles s'élèvent à 111 077 € et sont en hausse de 10,53 % par rapport au CA 2014.

- **Les autres participations :**

Elles s'élèvent à 279 415,52 € et comprennent notamment le remboursement de l'EHPAD du Val de Seille pour 119 516,37 €, la prestation de la CAF de la Moselle pour la cantine des élémentaires pour 51 880,15 €, la participation des communes pour les enfants extérieurs scolarisés à Marly pour 19 800 €, la subvention pour la réforme des rythmes scolaires pour 31 233,33 €.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ces recettes recouvrent principalement les loyers, certaines redevances et des remboursements divers qui varient d'une année sur l'autre.

Elles s'élèvent à 16 195,99 € en 2015 (6 382,28 € en 2014)

- **Les atténuations des charges**

Elles regroupent les remboursements de frais de personnel et de charges sociales notamment les indemnités versées par l'assureur des risques statutaires du personnel municipal en contrepartie de l'indisponibilité des agents.

Le produit de ces remboursements s'élève à 131 268,30 € (dont la participation de la commune de Augny aux charges de personnel d'un policier municipal) et représente 1,72 % des recettes réelles de fonctionnement.

b) Les autres recettes réelles de fonctionnement

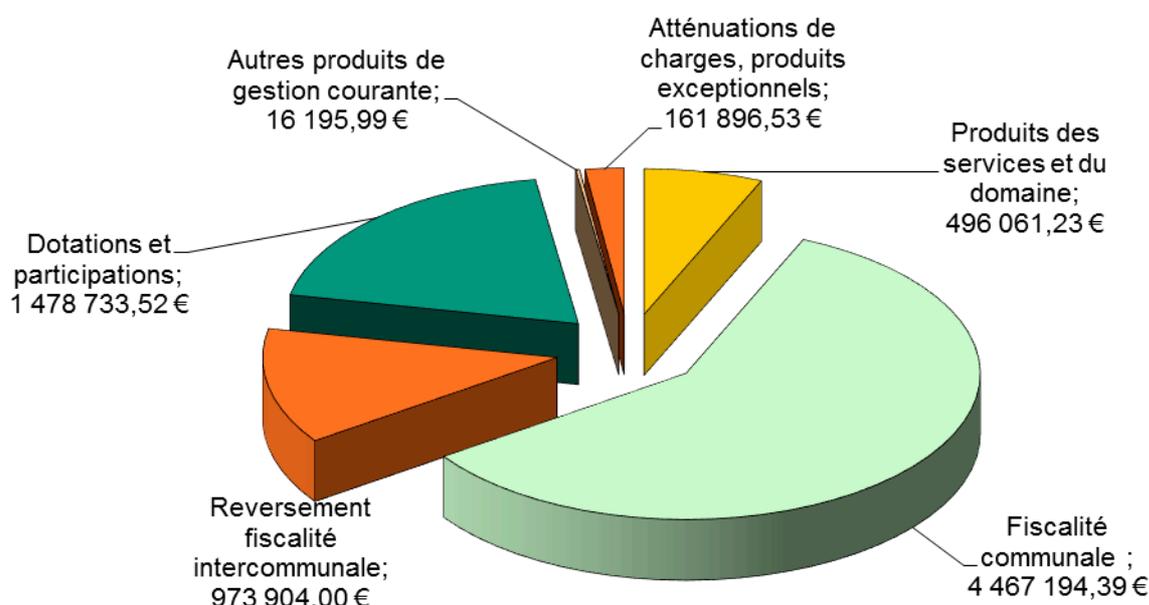
Parmi ces recettes, on trouve les produits financiers au chapitre 76 pour 81 € et les produits exceptionnels imputés au chapitre 77 pour 30 547,23 € (dont 7 221,60 € de produit de cessions, 19 763,92 € de remboursements de sinistres).

Ces recettes réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2014 de 421 755,33 €.

c) Les recettes d'ordre

Ces recettes fluctuent d'une année sur l'autre puisqu'elles dépendent des opérations patrimoniales comptabilisées dans l'année. Cette année elles s'élèvent à 698,92 €.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2015



B - ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution de la section d'investissement, qui correspond à la différence entre les titres émis (recettes) et les mandats de paiement effectués (dépenses) au cours de l'exercice, présente un excédent de 802 633,01 €.

Le résultat final de la section d'investissement, qui est l'addition de ce solde d'exécution, du résultat 2014 reporté (- 373 313,40 €) et des restes à réaliser en dépenses et en recettes (solde déficitaire égal à 369 162,26 €), s'établit donc en 2015 à un excédent réel de 60 157,35€.

1. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement réalisées en 2015 s'élève à **1 985 132,39 €** en dépenses réelles, ce qui donne un taux de réalisation des investissements de **75,04 %**, auxquelles s'ajoutent 601 790,26 € de restes à réaliser.

Elles sont constituées :

- du remboursement de l'annuité de la dette en capital qui s'est élevé à 771 091,13 € en 2015, soit +0,34 % par rapport au CA 2014.

- des investissements directs (acquisitions d'immobilisations et travaux neufs ou de grosses réparations) qui s'élèvent à 1 214 041,26 €.

Les **principales dépenses** sont les suivantes :

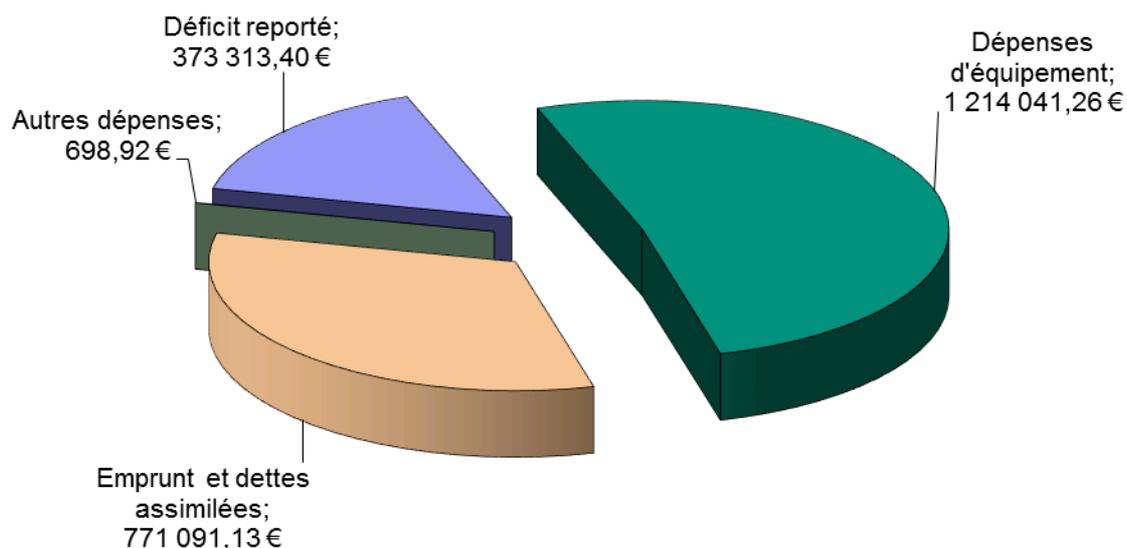
- Construction PASA : 407 992,46 €
- Construction du périscolaire Henrion : 275 379,57 €
- Mise aux normes de sécurité de l'éclairage public : 147 669,05 €
- Travaux de voirie : 97 869,59 €
- Aménagement espaces verts (aires de jeux, ...) : 50 189,83 €
- Travaux CSC La Louvière : 46 679,71 €
- Création, sécurité, sauvegardes des sites internet : 40 800,00 €
- Travaux Eglise et presbytère : 24 569,74 €
- Acquisitions columbariums et travaux cimetières : 21 681,20 €
- Courts de tennis : 17 956,00 €
- Acquisition matériel et mobilier pour les écoles : 15 144,77 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 601 790,26 €. Il faut rappeler que les restes à réaliser sur l'exercice permettent de régler les dépenses (qui ont été engagées avant le 31 décembre) les trois premiers mois de l'année suivante, avant le vote du budget.

Ils comprennent notamment :

- Participation construction cantine collège La Louvière : 385 000,00 €
- Construction NEC : 73285,63 €
- Construction périscolaire Henrion : 63 023,22 €
- Mise aux normes de sécurité de l'éclairage public : 52 154,40 €
- Autres : 28 327,01 €

Répartition des dépenses d'Investissement 2015



2. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement réalisées en 2015 s'élève à **2 482 540,96 €** en recettes réelles, soit un taux de réalisation de **96,72 %**, auxquelles s'ajoutent 232 628,00 € de restes à réaliser.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 305 923,36 € en recettes.

a) Les emprunts et dettes assimilées : 1 140 000 €

La ville a contracté en 2015 deux emprunts :

- 480 000 euros auprès de la CDC pour le financement du PASA (livret A+0,6%)
- 660 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne (1,46 % sur 15 ans) pour le financement de la cantine du collège pour 385 000 € et des investissements 2016 pour 275 000 € (mise aux normes de sécurité éclairage public, bâtiment périscolaire)

Au compte administratif 2015, le montant du CRD s'élève à 6 125 829,47 € (prêt PASA compris). L'évolution du CRD est présentée sur la période 2007 à 2015 à travers le graphique ci-dessous :



b)-Les dotations et fonds propres

Le chapitre 10 « dotations et fonds divers et réserves » se compose, en dehors de l'affectation au financement de l'investissement 2014 (compte 1068), du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et de la Taxe d'aménagement (+TLE). D'un point de vue global, ces recettes ont diminué de 31,46 %. Néanmoins ces dernières ont connues des trajectoires différentes :

Le FCTVA correspond au remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur les investissements réalisés 1 ans avant c'est-à-dire 2014. Cette recette s'élève à 409 936,99 € en 2015.

La Taxe d'aménagement (et TLE), dont la ville ne maîtrise pas le recouvrement s'élève à 280 179,21 € (forte hausse de 202,69 % s'explique par les constructions nouvelles).

c)-Les subventions d'investissement

Parmi les subventions on distingue des subventions perçues de la part des principaux financeurs que sont l'Etat, la Région, le Département et les autres financeurs. Elles se décomposent comme suit :

343 630,84 € du Conseil Général pour la construction du NEC (dernière tranche)
 48 484,42 € du Conseil Régional pour la construction du NEC
 27 660,00 € de l'Etat pour la construction du périscolaire Henrion
 15 927,00 € de l'Etat au titre des amendes de police

d)-Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions, toutes ces écritures représentant des contreparties comptables des dépenses d'ordre de fonctionnement. Elles s'élèvent à 305 923,36 € en 2015.

Répartition des recettes d'Investissement 2015

